

## Motion

La crise de l'emploi, du financement et de la structuration de la recherche

La section 16 du Comité National de la Recherche Scientifique partage l'analyse du Conseil Scientifique sur la situation alarmante de l'emploi au Centre National de la Recherche Scientifique et dans l'ensemble des Organismes de recherche et Universités. Notamment au CNRS, on constate une baisse du recrutement de 25% pour les chercheurs et 60% pour les IT de 2010 à 2014.

Elle soutient les conclusions de la session extraordinaire du comité national du 11 juin 2014 pour dégager des ressources importantes :

- simplifier l'organisation actuelle de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (ESR),
- définir un plan stratégique global de développement de la recherche,
- réformer profondément le crédit impôt-recherche, notamment en conditionnant son obtention à l'emploi de docteurs et à l'évaluation scientifique de son utilisation.
- repenser les modes d'attribution et de gestion des financements en particulier ceux consacrés aux financements sur projets,
- réduire le nombre et le coût de fonctionnement des organismes de gestion des financements (ANR, INCA....) et des Instituts, et réaffecter les budgets à leur mission première, la recherche,

La section 16 propose également de :

- libérer du temps chercheur en réduisant la redondance des tâches de reporting,
- créer des passerelles vers les autres corps de la fonction publique pour les chercheurs souhaitant une réorientation professionnelle

La section 16 approuve également la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique du 1er octobre 2014, partage les inquiétudes de l'Académie des Sciences dans son communiqué du 8 octobre 2014, soutient les revendications portées par la lettre des Directeurs d'Unité au Président de la République et appuie le mouvement « Sciences en Marche ».

Sans changement rapide de politique, cette situation ne peut que conduire à un décrochage significatif de la France dans le groupe des pays moteurs en recherche. Elle démotive les personnels en poste, risque de détourner nos jeunes diplômés des carrières scientifiques et constitue un gaspillage de potentialités humaines et de talents, avec des conséquences gravissimes pour l'économie et le rayonnement scientifique du pays.

La section 16 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès des décideurs pour au moins maintenir le nombre de postes statutaires, quel que soit le type de départ, et non se contenter de remplacer uniquement les départs à la retraite, et pour provoquer une simplification de l'organisation du paysage de la recherche et enseignement supérieur en France

Agnés DELMAS  
Présidente de la section 16

Motion adoptée le 18 novembre 2014  
20 votants : 17 oui, 3 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Dominique Massiot, directeur INC CNRS